

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE
SAINT PIERRE
EN
FAUCIGNY
(Haute-Savoie)

Nombre de Conseillers :
en exercice 27

Présents : 21

Votants : 24

OBJET :

N°DCM2024-20

Personnel : Tableau des
effectifs 2024

L'an deux mille vingt-quatre -----

le quatre avril à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2024

PRESENTS : Marin GAILLARD (Maire, Président) ; Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Eddi ETIENNE, Guy DUJOURD'HUI, Jocelyne BURNIER, Dominique CORNET, Anne-Dominique VAUDEY, Dominique SAULNIER, Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Véronique COTTON, Valérie CHAUVIGNÉ, Nicolas TRUBERT, Stéphane BOUVARD, Alexandre PESSEY-GIROD, Gaëlle RANGHIERO, Arnaud BOUVARD, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : François GONON, Laure CHESSEL-BUTTAY, Stéphanie CONTAT.

ABSENTS : Jean-Claude BESSON, Fernand METRAL, Léa LUTTRINGER.

SECRETAIRE : Valérie CHAUVIGNÉ est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de tenir compte des, mouvements de personnel, évolutions de postes et avancements de grade, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs 2024.

Il s'agit également de créer 3 postes dans le cadre de l'ouverture de la villa Cohendier et 1 poste au service Finances.

Après discussion, le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

➤ Approuve tableau des effectifs 2024 du personnel communal selon les modifications suivantes :

• **Filière Administrative** :

- Création d'un poste d'Attaché TC à compter du 01/06/2024
- Création d'un poste de Rédacteur principal 1^{ère} classe TC à compter du 01/07/2024
- Création de 3 postes d'Adjoint administratif TC à compter du 01/09/2024
- Suppression d'un poste de Rédacteur principal 2^{ème} classe TC à compter du 01/07/2024

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous
Préfecture le *11/04/24*

Publié le *11/04/24*

Le Maire,
Marin GAILLARD



- **Filière Technique** :
 - Création d'un poste d'Agent de maîtrise principal TC à compter du 01/07/2024
 - Création d'un poste d'Agent de maîtrise TNC 24 heures à compter du 01/10/2024
 - Suppression d'un poste d'Agent de maîtrise TC à compter du 01/07/2024
 - Suppression d'un poste d'Agent de maîtrise TNC 24 heures à compter du 01/10/2024
 - Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe TC à compter du 01/05/2024

 - **Filière Médico-sociale** :
 - Création d'un poste d'Agent social principal de 2^{ème} classe TC à compter du 01/09/2024
 - Suppression d'un poste d'Agent social TC à compter du 01/09/2024

 - **Filière Animation** :
 - Création d'un poste d'Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe TNC 24 heures à compter du 01/11/2024
 - Création d'un poste d'adjoint d'animation Principal 1^{ère} classe TC à compter du 01/12/2024
 - Suppression d'un poste d'Adjoint d'animation TNC 24 heures à compter du 01/11/2024
 - Suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal 2^e classe TC à compter du 01/12/2024.
- Autorise le recrutement de contractuels pour les 4 emplois permanents créés pour la filière administrative ;
- Décide d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- Charge le Maire de veiller à la bonne exécution de cette délibération qui prend effet à partir du 01 avril 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD

La Secrétaire,
Valérie CHAUVIGNÉ

